



## **DECLARATION LIMINAIRE SNALC**

**CAPA 03 JUILLET 2025**

Mesdames, Messieurs,

Le SNALC dénonce avec force le traitement injuste réservé aux professeurs agrégés, perçus comme dérangeants dans un système éducatif de plus en plus orienté vers la rentabilité, la démagogie et un égalitarisme de façade. Représentants du savoir, de l'exigence intellectuelle et de la rigueur disciplinaire, les agrégés voient leurs qualités dévalorisées. Leur statut est aujourd'hui attaqué : ils seraient trop coûteux, travailleraient moins, seraient trop sûrs d'eux. Le SNALC rejette cette caricature et refuse les réformes qui marginalisent ce corps au profit d'une vision standardisée et obéissante de l'enseignement.

Le SNALC déplore l'opposition artificielle entre les différents corps enseignants, un procédé qui détourne l'attention des véritables maux de l'École : faibles rémunérations, classes surchargées, formations inadéquates, et désaffection croissante des concours. Les agrégés sont injustement utilisés comme boucs émissaires alors qu'ils incarnent l'excellence. L'agrégation, concours exigeant et prestigieux, est souvent la seule voie de promotion pour les enseignants. La nier, c'est nier la nécessité de hauts niveaux de qualification pour garantir une transmission de qualité, quel que soit le public.

Le SNALC s'insurge aussi contre la dégradation des conditions de titularisation, notamment pour les agrégés internes, contraints à une année de stage supplémentaire malgré une première titularisation via le CAPES. Il dénonce l'usage de grilles de compétences technocratiques déconnectées de la réalité du terrain et incapables de refléter la qualité réelle de l'enseignement.

Pour le SNALC, l'avenir de l'École passe par le respect et la reconnaissance de ses enseignants, en particulier ceux qui portent l'ambition de la transmission du savoir et de l'excellence. Défendre les agrégés n'est pas défendre une élite fermée, mais affirmer que l'École ne se réformera pas en nivelant par le bas. Elle a besoin de repères forts, de liberté pédagogique et de rigueur intellectuelle.

Enfin, le SNALC conteste la nouvelle gestion déconcentrée des agrégés, incohérente, comme on peut le constater à travers cette CAPA où tous les corps du second degré siègent mais traitent exclusivement des dossiers d'agrégés, sans la spécialisation nécessaire.

Pour finir, comment ne pas évoquer la situation météorologique de ces derniers jours ?

Le SNALC dénonce le manque d'anticipation de l'État face à ces épisodes caniculaires, malgré leur intensification. Il constate l'inefficacité des mesures actuelles et rappelle la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale en matière de conditions de travail. Le SNALC exige un plan d'action concret : coordination entre rectorats, préfectures et collectivités, création de salles climatisées, diagnostics énergétiques systématiques, et rénovation ou reconstruction des établissements vétustes.

Le SNALC insiste sur la nécessité d'investir dans l'École, non seulement pour faire face au changement climatique, mais aussi pour répondre à la crise persistante du système éducatif, en matière de recrutement et de rémunération.